ÉTATS-CIVILS

ROUBAIX. — Naissances du 7 juin. — Georges Merchiage, boulevard de Metz, 49. — Gilberte Legrain, rue du Port, 52. — Solange Biz, rue de la Gare, 21. — André Demuyter, rue de Condé, 27. — Simonne Hiernaeme, rue des Anges, 99, cour Fule, 4. — Jules Denis, rue Beaumarchais, 30.

VOITURES ENFANTS Seul dépôt de l'usine de Croix: 3, DERBUELLES, 15bis, rue du Curé, Roubaix. 91121

Mariages du 3 juin. — Charles Lestold, piqueur de Cortina, à Croix, et Marie Rogiers, bobineuse, rue des Mouveaux, cour Bion, 17. — Albert Desreux, rattacheur, rue de la Paix, 31, et Rachel De Cloedt, bambrasseuse, rue du Tilleul, cour Delannoy, 2. — Jérôme Vermeulen, employé des postes, à Poperinghe, et Marie Capoen, sans profession, rue Decrème, 203. — Daniel Gosset, peigneur, boulevard de Strasbourg, 1 bis, et Suzanne Robelle, coigneuse, rue des Longues-Haies, 204. — Julien Verschare, cordonnier, rue Lacroix, 223 bis, et Louise Ouction, lingère, rue de Lille, 94. — Albert Dhaedens, marchand de chaussures, rue de Rome, 59, et Sophie Delescuville, couturière, rue des Pyramides, 8. — Alphonse Coorevits, forgeron, à Wattrelos, et Yvonne Handsenne, raccoutreuse, rue Voltaire, 70. — Edouard Duflot, tisserand, rue de la Balance, 143, et Hélène Cazette, bobineuse, rue Malplaquet, cour Debrieck, 8. — Polydore Derkinderen, porteur de pain, rue d'Espagne, 26, et Virginie Vandenbeughen, sans profession, rue du Chemin-Vert, 10. — Albert Vandeportal, employé, rue Beaumarchais, 44, et Madeleine Cornelle, doublesse, rue de la Conférence, cour Flamdet, 1. — Clément Bertrand, chauffeur d'auto, rue des Champs, cour Mathieu, 1, et Berthe Delporte, sans profession, à Roubaix. — Joseph Crève, mécanicien, à Croix, et Yvonne Raepsaet, mailleuse, rue Bell, 72. — Georges Balsaru, tisserand, rue Beauvreux, cour Gérard, 5, et Frédérica Vonck, ourdissoire, rue des Longues-Haies, 142. —

RAGUES Brillant solitaire: Ch. Verpoort-Bossut, 114, rue de la Gare, Roubaix (près de la Gare). 93318

Louis Vandalle, journalier, à Halluin, et Hermina Milleocampa, bobineuse, rue de Mouvaux, cour Matten, 13. — Désiré Verstraete, bonnetier, rue de la Banque, 49, et Ferande Vanmoenen, bobineuse, rue du Tilleul, cour Bonte-Pintel, 12. — Albert Van Der Kerken, mécanicien, à Croix, et Marie Delbar, confectionneuse, rue de Croix, 58. — Léon Dutilly, cordonnier, rue Jouffroy, 115, et Raymonde Mortier, bobineuse, rue de Wasquehal, cour Delporte, 11. — Paul De Waele, contremaître, rue Bouclesout, 3, et Marie Vons, tréteuse, rue des Anges, 10.

Décès du 7 juin. — Henri Buyens, 18 jours, rue des Filatures, 29. — Alfred Lemaire, 63 ans, rue d'Estaing, cour Petit, 3.

CERCUEILS tous genres, 128 r. l'Epeule. Ex. 763

CROIX. — Naissances. — Denise Vandermolen, rue d'Oran, 4. — Paul Lejeune, rue Paul Bert, 12.

Décès. — Florentine Caby, 57 ans, rue Pasteur, 3.

WASQUEHAL. — Naissances. — Roger Trémerie, rue de Croix, 8. — Albert Delefolly, rue Michelet, 33.

Publications de mariages. — Louis Deliers, journalier, et Jeanne Dubois, rattacheuse. — Octave Delplanque, maçon, et Marguerite Gérin, couturière, à Vecquemont (Somme).

Décès. — Roger Wébert, 1 mois, rue de Roubaix, 11.

CUESOING. — Naissances. — André Masselot, 31, rue de la Gare. — Gisèle Baert, rue de Leuvil.

Mariage. — Pierre Stien, cordonnier, et Alice Rigaut, sans profession.

FLERS. — Publications de mariages. — Fernand Debeire, tapissier et Pauline Dupries, dévideuse. — Jean Souris, employé, et Sophie Leroy, sténo-dactylo.

SAILLY. — Naissance. — Andrée Lelièvre, rue de Lannoy, 14.

LYS. — Publication de mariage. — Louis Delphens, électricien, et Adèle Debuns, bobineuse.

FLERS. — Naissance. — Henri Cornaert, rue de Lannoy, 35.

ANNAPES. — Mariages. — Fernand Nys, apprêteur, à Hem, et Marie Carlier, piqûrière. — J.-B. Mairie, garçon brasseur, et Clémence Hoyaux, jouvière.

ASCQ. — Naissance. — Jeanne Evrard, rue du Père-Lachaise.

TOURCOING. — Naissances du 4 juin. — Jules Willem, rue Nationale, 122.

Du 5 juin. — Blanche Deleersnyder, rue Ingres, 2.

Du 6 juin. — Anne-Marie Holbecq, rue du Point-Central, 1. — Marcel Becquet, rue de Flouret, 18.

Du 7 juin. — Georges Dhuyvetterre, rue de Roncq, 287. — Jules Vanwambeke, rue des Plets, 135.

Publication de mariage du 7 juin. — Adolphe Benoit, chaudronnier, rue du Cour-Joyeux, cour Dassonville, 4, et Juliette Premaul, sans profession, rue du Cour-Joyeux, cour Dassonville, 5.

Mariage du 7 juin. — Max Bouchez, assureur, et Geneviève Malard, sans profession, à Lille.

Décès du 7 juin. — Edouard Dautricourt, 67 ans, rue de Creil, 5.

AVANT LE MARIAGE

Vous devez savoir nettoyer et teindre très rapidement tous vos tissus. MAJIC, seul, vous donnera satisfaction. En vente partout. Exigez-le. 91566d

INDUSTRIE TEXTILE ayant clientèle de tout 1er ordre et pour extension. Maison ancienne présentant réfaisant plus de 2 millions d'aff. rech. 500.000 fr. férences exceptionnelles. Beaux avantages. Banque Petitjean, 12, r. Montmartre, Paris.91571

Toiles d'Armentières pour Draps de Lit

GRANDES FACILITÉS de PAIEMENT
Sans augmentation de prix
Un voyageur passe à domicile sur demande.
LEON CUVELLE - 51 r. de la Gare
Téléph. 15.70. ROUBAIX

Augmenté sur place ou par correspd. la
STÉNO-DACTYLO
en vous adressant aux Sténographes JAMET-DUFFRESNE
SUCCURSALE DE ROUBAIX: 103, Bd d'Armentières
PROGRAMME GRATUIT

VOTRE PLUS BEL AGE, MADAME, C'EST SOUVENT LA TRENTAINE PASSÉE!

Il n'y a aucune raison pour qu'une femme de 30, 40 et même 50 ans en bonne santé ne conserve pas un teint frais, une jolie peau et toute l'apparence de la jeunesse.

La femme la plus heureuse et la plus séduisante est bien celle qui, tandis que les années passaient, développant ses qualités féminines et augmentant sa connaissance de la vie, a su conserver les attraits de la jeunesse: un joli teint et une peau douce et lisse.

Aussi, la femme avisée emploie la Crème Tokalon pour prolonger sa jeunesse, pour prévenir et faire disparaître les premières marques de l'âge.

Cette crème est en effet une véritable crème de beauté, dont les propriétés de rajeunir et d'embellir s'expliquent par sa composition scientifique et toute spéciale. Elle est entièrement absorbée par les pores de la peau qu'elle nourrit et tonifie, lui infusant une nouvelle vie; c'est ainsi que la Crème Tokalon donne à l'épiderme une étonnante apparence de jeunesse. Elle efface les rides précoces et les marques de l'âge; elle tend à remplir les joues creuses et raffermit les muscles mous et flasques; elle fait en outre disparaître complètement les points noirs, les pores dilatés et autres défectuosités de la peau. La Crème Tokalon est non grasse et ne laisse aucune trace de luisant, tout en faisant adhérer la poudre d'une façon parfaite; elle n'occasionne jamais de pousse de duvets et n'irrite pas l'épiderme le plus délicat.

Faites un essai de la Crème Tokalon: si, au bout d'un seul pot, vous n'êtes pas plus jolie, si les défectuosités de votre teint ne sont pas atténuées, si votre peau n'est pas plus douce, plus lisse et plus blanche, la maison Tokalon, 7, rue Auber, s'engage formellement à vous rembourser votre argent sur simple demande. Un certificat de garantie à cet effet est joint à chaque pot. Vous trouverez la Crème Tokalon dans tous les bons magasins.

Madame...
Voulez-vous être belle?
EMPLOYEZ LA
NEIGE DES CEVENNES
Crème de Beauté Idéale

PARE-BRISE EYQUEM
A COULISSE
pour **PLACES-ARRIÈRE de TORPEDOS**
Encombrement nul. — Fixité absolue
M. EYQUEM, 191, Bd. Pereire — PARIS

Le Gérant: Alfred MESSIAEN.
Imprimerie du Journal de Roubaix, 71, Grande-Rue.

FEUILLETON du «JOURNAL de ROUBAIX» du 8 juin 1922 — N° 5.

LES DEUX BERCEAUX

PAR EMILE RICHEBOURG

La jeune femme s'y précipita comme une folle et courut au berceau de son enfant.

Il était là, le cher petit, sa jolie tête posée sur l'oreiller blanc. Il avait les yeux grands ouverts, et à la vue de sa mère, il se mit à sourire. Et comme il avait les bras libres, il les lui tendit en agitant joyeusement ses petites mains rosées.

La jeune mère se pencha sur le berceau, et pendant un instant, elle dévora l'enfant de baisers délirants.

Après avoir eu si peur, le saisissement, la joie, le bonheur l'étouffaient.

En proie à une émotion violente, elle tomba sur ses genoux, joignit les mains, et, le visage tourné vers le ciel, elle se prit à sangloter.

— Ah! il n'est donc pas aussi méchant que je le croyais! s'écria-t-elle au bout d'un instant. Si bas qu'il soit tombé, il lui reste encore quelque chose de bon dans l'âme. Il voulait me prendre mon enfant; devant ce crime sans nom il a reculé. Il a réfléchi, il n'a pas osé... il a compris qu'en faisant cela il me tuait, il a eu pitié de moi... Merci, mon Dieu! c'est vous qui l'avez arrêté. Ah! je lui pardonne tout le mal qu'il m'a fait!

Son agitation nerveuse calmée, elle se releva. Debout devant le berceau, elle contempla avec ivresse l'enfant qui venait de se rendormir.

— Et l'autre? murmura-t-elle; je l'oublie, ce n'est pas bien!

Elle courut au second berceau.

Aussitôt sa figure changea d'expression, ses traits se décomposèrent, et ses yeux démesurément ouverts, restèrent fixes.

L'enfant avait disparu.

Ricard n'avait pas vu, sans doute, les deux berceaux en entrant dans la chambre. Il s'était jeté sur l'enfant confié à sa femme, l'avait roulé dans sa petite couverture, puis, *comme un voleur ou un loup qui sort d'une* bergerie, il s'était sauvé, croyant emporter son enfant.

La pauvre femme, ne s'en rapportant point au témoignage de ses yeux, croyant à une hallucination, plongeait ses mains fiévreuses dans le berceau elle fouillait la paillasse sans avoir vraisemblablement conscience de ce qu'elle faisait.

Hélas! le berceau était bien vide.

Le silence qu'elle gardait était lugubre.

Elle passa ses mains sur son front à plusieurs reprises comme pour provoquer l'éclosion d'une idée. Elle n'avait plus de pensée; il semblait que sa raison allait l'abandonner. *Elle était écrasée, anéantie.*

Cependant, après quelques minutes de prostration, des sons rauques, coupés par des tressaillements, sortirent de sa gorge serrée. Elle ne doutait plus; elle voyait l'immensité du malheur qui venait de la frapper.

— Ah! le misérable, le maudit! s'exclama-t-elle.

Elle bondit hors de sa chambre, traversa l'autre pièce, ouvrit violemment la porte de sortie et s'élança hors de la maison.

Qu'espérait-elle? Elle n'en savait rien. Elle ne raisonnait plus.

Depuis un instant, la tempête s'était apaisée, la pluie tombait à verse, et la nuit était plus noire encore.

Elle fit en courant le tour de la maison et du jardin, ses pieds s'enfonçant dans la terre détrempée et risquant à chaque instant de faire une chute. Puis elle s'arrêta et prêta l'oreille comme pour entendre un bruit lointain. Mais, sauf le bruit que faisait la pluie en tombant sur le toit de la maison et autour d'elle sur le sol, la nuit était partout silencieuse. Son regard chercha vainement à percer l'obscurité qui l'entourait; elle ne voyait à dix pas devant elle que des nuages sombres sans forme et le tronc noir des arbres.

Elle rentra chez elle dans un état pitoyable, mouillée, avec la boue jusqu'au genoux. Ses cheveux dénoués, ruisselants d'eau, se plaquaient sur son dos. Son visage avait une pâleur de cadavre, ses yeux, un éclat fiévreux. Tous ses membres frisonnaient.

— C'est fini, murmura-t-elle d'un ton lugubre, perdu... il est perdu!

Elle se tordait désespérément les bras.

— Mais quel sera donc un jour le châtiment de ce monstre? murmura-t-elle avec fureur.

Elle passa dans la chambre à coucher. Là, à bout de forces, elle se laissa tomber sur le parquet. Alors, elle fut prise d'horribles convulsions; des spasmes violents soulevaient sa poitrine, brisaient ses membres. Elle se roulait, s'allongeait, se replaît sur elle-même en poussant d'affreux gémissements. Elle s'arrachait les cheveux, s'égratignait le visage, meurtrissait son corps. C'était épouvantable.

Et cela dura plus d'une heure.

Enfin elle se calma. Mais ce fut pour sentir son malheur d'une autre façon, non moins cruelle. Après ses souffrances physiques la douleur, les tortures morales. Rien ne saurait donner l'idée de son désespoir.

Assise sur une chaise, pressant son front dans ses mains frémissantes, le corps glacé dans son vêtement qui séchait sur sa peau, elle faisait entendre des sanglots déchirants, elle versait des ruisseaux de larmes.

Peu à peu le trouble, le désordre de son esprit cessa; elle retrouva en partie ses facultés intellectuelles; elle commença à ressaisir sa pensée et à rassembler ses idées. Elle examina la situation et se mit à réfléchir profondément.

— Que vais-je faire? Que vais-je faire? se demandait-elle.

Elle cherchait et ne trouvait pas.

Il lui vint cependant cette pensée que son devoir était d'écrire immédiatement au docteur Gervais pour le prévenir de ce qui s'était passé. C'était une bonne pensée, la meilleure idée qu'elle pût trouver. Pourtant elle la repoussa. Quelle crainte la retenait? Certes, si on l'eût interrogée à ce sujet, elle n'aurait probablement su quoi répondre.

Aussitôt le jour venu, elle pouvait aller chez le maire de Jouarre ou même encore trouver les autorités de La Ferté pour faire sa déclaration. En se mettant immédiatement à la recherche du ravisseur de l'enfant, peut-être aurait-on pu l'atteindre avant qu'il ait eu le temps de rentrer à Paris, en supposant qu'il se fût dirigé de ce côté. Elle repoussa encore cette idée. Elle ne sut jamais bien à quel sentiment elle obéissait alors.

Son mari était un odieux gredin; il aurait été étrange qu'elle l'eût pris en pitié et qu'elle eût reculé devant une dénonciation qui lançait les gendarmes à sa poursuite et le livrait aux mains de la justice.

Quoi qu'il en soit, qu'elle eût peur de ceci ou de cela, elle renonça à prendre une résolution immédiate.

C'était une faute, elle ne le comprit pas.

— Attendons, se dit-elle, je réfléchirai encore. Il croit que c'est son fils, mais ce n'est pas lui qui peut l'élever; il en aura bientôt assez; l'enfant l'embarrassera; il se repentira de ce qu'il a fait et il me le rapportera.

« D'ailleurs, personne maintenant ne s'occupe du pauvre innocent, ne s'intéresse à lui; c'est comme s'il n'avait ni père ni mère. C'est tout à fait un abandonné. Depuis que je l'ai, je n'ai plus entendu parler de ses parents inconnus, le docteur Gervais lui-même paraît l'avoir oublié. Il est si occupé, il a tant à faire, le docteur! Pauvre petit, il n'a personne au monde, il est à peu près certain qu'on ne le réclamera jamais!

Le jour vint. Il la surprit à la même place, réfléchissant toujours.

(à suivre).

PUBLICATIONS LÉGALES et Avis de Sociétés

Etudes de Me Eugène DUPREZ, docteur en droit, notaire à Roncq, et de Me Paul LEFORT, docteur en droit, avoué à Lille.

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE

I.

COMMUNE DE RONCQ
VINGT-SIX
MAISONS
et 2 hectares 50 ares 20 cent. de fonds
TERRAIN, PATURE ou **TERRE EN LABOUR**
EN 14 ARTICLES

II.

Ville d'Halluin
Rue de Lille, 21
UNE
MAISON
A USAGE DE BOUCHERIE
avec les fonds et terrain en dépendant

III.

Commune de Neuville-en-Ferrain
« Au Durmont »
Chemin du Dronckaert, 88
UNE
MAISON
DE JOURNALIER
et 17 ares 72 centiares de fonds et potager

IV.

COMMUNE DE LINSELLES
« Au Ballon »
17 ares 72 centiares de
Terre en labour
A VENDRE

par suite de licitation entre majeure et mineurs

—×—

L'adjudication aura lieu le lundi 26 juin 1922, à quatorze heures trente minutes précises, en la Mairie de Roncq, par le ministère de Me DUPREZ, notaire à Roncq, commis à cet effet.

DÉSIGNATION:

I. — COMMUNE DE RONCQ

Article premier

UNE BELLE MAISON à étage nouvellement construite et un are quatre-vingt-dix centiares suivant titres de fonds, cour et terrain, sis à Roncq, rue de Lille, n° 273, portés au plan cadastral sous les n° 978 et 970 de la section B, pour une contenance de deux ares cinquante-six centiares.

Tenant par-devant à la rue de Lille, d'un côté à l'article ci-après, d'autre côté à M. Gontier-Lemoine et dans le fond à M. Henri Decottignies Marchand.

MISE A PRIX: 20.000 FR.

Article deuxième

UNE MAISON à étage à usage de boucherie, tuerie, écurie et autres dépendances et soixante ares quatre centiares, suivant titres de fonds de construction, cour et jardin sis à Roncq, rue de Lille, n° 275 et rue de Bousbecque, portés au plan sous les n° 961, 962, 963, 964, 965, 966 et 967 de la section B, pour une contenance de trois ares soixante-quatorze centiares.

Tenant par-devant à la rue de Lille et à la rue de Bousbecque, d'un côté à l'article premier, d'autre côté et dans le fond aux Hospices de Roncq.

MISE A PRIX: 30.000 FR.

Article troisième

UNE MAISON à usage de pâturage, magasin, porte-cochère, puits mitoyen et cour et trois ares cinquante centiares, suivant titres de fonds de construction et terrain, 275 de Lille, n° 272, portés au plan cadastral sous les n° 811, 812 et 813 de la section B, pour une contenance de deux ares onze centiares.

Tenant du levant et du midi à M. Jules Beyart-Cousinge, du couchant par les magasins à la rue du Bilmont et à la Société « P. et J. Belyle », murs mitoyens et du Nord par la maison d'habitation à la rue de Lille.

MISE A PRIX: 10.000 FR.

Article quatrième

DEUX MAISONS à étage dont une à usage de boulangerie et l'autre à usage d'habitation et deux ares dix centiares suivant titres de fonds de constructions et cour sis à Roncq, rue de Lille, n° 235 et 237, portés au plan cadastral sous les n° 1221, 1222 bis, 1222, 1223, 1224 à la section B, pour une contenance de deux ares treize centiares avec droit de passage de deux mètres cinquante-cinq centimètres de large pour arriver à la rue de la Vieille-Cour.

Tenant par-devant à la rue de Lille, d'un côté à l'article ci-après, d'autre côté à M. Gontier-Lemoine et dans le fond à M. Henri Decottignies Marchand.

MISE A PRIX: 12.000 FR.

Article cinquième

UNE MAISON avec grande porte à usage de commerce et un are neuf centiares quatre-vingt-sept-dix milièmes de fonds de constructions, cour et puits mitoyen sis à Roncq, rue du Gaz, n° 1, portés au plan cadastral sous les n° 2512 et 2513 de la section B, pour une contenance de un are dix centiares.

Tenant par-devant à la rue du Gaz, d'un côté à M. Leys-Verschaeve, toutes séparations mitoyennes, d'autre côté à la Société des Ecoles et Patronages et dans le fond à M. Emile Lesaffre.

MISE A PRIX: 7.000 FR.

Article sixième

DEUX MAISONS de journaliers et trois ares quatre-vingt-six centiares de fonds de constructions et potager sis à Roncq, rue des Chats-Huants, n° 20 et 22, portés au plan cadastral sous les n° 1726, 1727, 1728 et 1729 de la section B, pour trois ares soixante-quatre centiares.

Tenant du levant à la rue des Chats-Huants, du Nord à Mlle Eugénie Catteau, pignon mitoyen, du midi à M. Jean Bouillet-Poulet, pignon mitoyen, du couchant à Mlles Eugénie et Marguerite Catteau, pignon mitoyen.

MISE A PRIX: 1.500 fr.

Article septième

HUIT MAISONS et neuf ares soixante centiares de fonds et terrain sis à Roncq, rue de la Vieille-Cour, n° 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34 et 36, portés au plan cadastral sous les n° 1202 à 1216 inclus de la section B, pour une contenance de neuf ares quarante-cinq centiares.

Tenant du Nord au sentier de la Vieille-Cour, du midi à la rue de la Vieille-Cour, du levant à Mme Leurent-Lefort et du couchant encore à Mme Leurent-Lefort.

Ce bien sera adjugé en totalité ou en quatre lots divisés comme suit:

Premier lot. — DEUX MAISONS portant les n° 22 et 24 et un are cinquante-sept centiares de fonds de constructions et cour, portés au plan cadastral sous les n° 1214 et 1216 inclus de la section B.

MISE A PRIX: 3.000 FR.

Deuxième lot. — DEUX MAISONS portant les n° 26 et 28 et un are quatre-vingt-neuf centiares de fonds de constructions, cour et jardin portés au plan cadastral sous les n° 1210 à 1213 de la section B.

MISE A PRIX: 3.000 FR.

Troisième lot. — DEUX MAISONS portant les n° 30 et 32 et deux ares quarante-deux centiares de fonds de constructions, cour et jardin, portés au plan cadastral, sous les n° 1206 à 1209 de la section B.

MISE A PRIX: 3.000 FR.

Quatrième lot. — DEUX MAISONS dont une autrefois à usage d'estaminet, portant les n° 34 et 36 et trois ares cinquante-cinq centiares de fonds, cour et jardin portés au plan cadastral sous les n° 1202 à 1205 inclus de la section B.

MISE A PRIX: 4.000 FR.

Article huitième

DEUX MAISONS et cinq ares quatre-vingt-dix centiares selon cadastre de fonds, cour et jardin, sis à Roncq, rue du sentier de la Vieille-Cour, n° 6 et 8, portés au plan cadastral, sous les n° 1018 à 1021 inclus de la section B.

Tenant par-devant au sentier de Linselles, d'un côté à l'article ci-après, d'autre côté à M. Jean-Louis Castet-Descène, pignon érigé sur terrain mitoyen et dans le fond aux Hospices de Roncq, haut non compris.

MISE A PRIX: 3.500 FR.

Article neuvième

UN TERRAIN à bâtir de la contenance de six cent trente-cinq mètres carrés avec puits mitoyen sur limitrophe terrain se trouvant deux maisons complètement détruites par faits de guerre, sis rue ou sentier de la Vieille-Cour, n° 2 et 3, portés au plan cadastral sous les n° 1011 et 17 inclus de la section B.

Tenant d'un côté à Mme Leurent-Lefort, pignon élevé entièrement compris et haie mitoyenne entre deux, d'autre côté à l'article huitième, dans le fond aux hospices de Roncq et par-devant au sentier de Linselles.

MISE A PRIX: 7.000 FR.

Article dixième

UN TERRAIN à usage de potager de la contenance de huit cent soixante-quatorze mètres carrés, sis à Roncq, rue ou sentier de la Vieille-Cour, portés au plan cadastral sous les n° 1178 à 1179 inclus de la section B.

Tenant du Nord au sentier de Linselles, du levant à Mme veuve Laperre et veuve Stéfandre; du midi à M. Miaplomb-Catteau et du couchant à M. Masure-Valat.

MISE A PRIX 1.000 FR.

Article onzième

HUIT MAISONS dont deux démolies par faits de guerre et soixante-cinq ares trente-huit centiares de fonds de constructions et terrain en potager, sis à Roncq, sentier de la Vieille-Cour, n° 1 à 15, au plan cadastral sous les n° 1033-1033 bis à 1055 de la section B, pour une contenance de soixante-cinq ares quarante centiares.

Tenant du levant, du midi et du couchant à Madame veuve Leurent-Lefort et du nord à l'article quatorzième ci-dessous.

MISE A PRIX: 1.500 FR.

Article quatorzième

SOIXANTE-DIX ARES QUARANTE-HUIT CENTIARES de labour sis à Roncq, lieudit les « Quatre Chemins », portés au plan cadastral sous le n° 63 de la section A, pour une contenance de soixante-neuf ares deux centiares.

Tenant vers le levant à Mme veuve Leurent-Lefort vers le midi à l'article treizième ci-dessus et Madame veuve Leurent-Lefort, vers le couchant à M. Casier-Martin, carrière entre deux et vers le nord aux enfants Destailleur-Lesage.

MISE A PRIX: 3.000 FR.

II. — VILLE D'HALLUIN

Article quinzième

UNE MAISON à étage à usage de boucherie avec les fonds et terrain en dépendant et petite cour en forme de hangar entourés de murs mitoyens sis à Halluin, rue de Lille, n° 81, portés au plan cadastral, sous les n° 5469 et 5470 de la section A, pour une contenance de un are cinq centiares.

Tenant par-devant à la rue de Lille, d'un côté à M. Vandoubenique et Mme veuve Cornille-Destombes et d'autre côté à Mme veuve Cornille-Destombes.

MISE A PRIX: 25.000 FR.

III. — COMMUNE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN

Article seizième

UNE MAISON de journalier et dix-sept ares soixante-douze centiares de fonds et potager sis à Neuville-en-Ferrain, au Durmont, chemin du Dronckaert, n° 64, portés au plan cadastral sous les n° 2134-2135 de la section unique pour seize ares quatre-vingt-seize centiares.

Tenant vers nord au chemin du Dronckaert, vers le levant à Mlle Suzanne Bouvaine, vers couchant à M. Liétard-Debuigne et vers midi à Mlle Elise Mollet.

MISE A PRIX: 1.000 FR.

IV.

COMMUNE DE LINSELLES

Article dix-septième

DIX-SEPT ARES SOIXANTE-DOUZE CENTIARES de labour sis à Linselles, au Blaton, portés au plan cadastral sous le n° 153 de la section A, pour une contenance de dix-sept ares soixante quinze centiares.

Tenant du levant à M. Herlin, du midi à Madame veuve Castel-Lesaffre, du couchant à M. Castel-Bény et du nord à M. Dolet-Bolix.

MISE A PRIX: 700 FR.

DOMMAGES DE GUERRE

(Condition suspensive)

Les immeubles bâtis, ci-dessus désignés, seront adjugés avec le droit à l'indemnité globale pour les dommages de guerre qu'ils ont pû subir tel que ce droit existera au jour de l'adjudication.

Ce droit à indemnité sera compris dans le prix global d'adjudication pour le montant à forfait de la réclamation qui en a été présentée à la commission cantonale d'évaluation comme valeur de mil neuf cent quatorze, c'est-à-dire pour le montant de la perte subie; laquelle s'élève pour les dits immeubles savoir:

Pour l'article premier à trois mille deux cent un francs quarante-neuf centimes.... 3.201.49

Pour l'article deuxième à cinq cent cinquante francs soixante-vingt-trois centimes.... 550.83

Pour l'article quatrième à deux cent cinquante-trois francs quarante-huit centimes. 253.48

Pour l'article cinquième à dix-sept cent quarante-six francs dix centimes 1.746.10

Pour l'article sixième à quatre cent quarante-cinq francs quarante centimes 445.40

Pour l'article septième à la somme totale de six mille cinq cent soixante-quatorze francs cinquante-neuf centimes 6.574.59

Pour le premier lot à onze cent vingt-quatre francs vingt-neuf centimes, ci: 1.124.29;

Pour le deuxième lot à deux mille vingt-deux francs: 2.022 fr.;

Pour le troisième lot à mille trois cent vingt francs quarante centimes, ci: 1.320.40;

Pour le quatrième lot à deux mille cent vingt francs quatre vingt-dix centimes, ci: 2.107.90. — Ensemble six mille cinq cent soixante-quatorze francs cinquante-neuf centimes, ci: 6.574 fr. 59.

Pour l'article huitième à la somme de trois mille cinq cent quatre-vingt francs, ci..... 3.580.00

Pour l'article neuvième à la somme de deux mille cinquante-huit francs vingt-huit centimes, ci..... 2.058.28

Pour l'article onzième à la somme totale de trois mille six cent trente-six francs vingt-cinq centimes, dont:

Pour le premier lot: trois cent quatre-vingt-neuf francs trente-cinq centimes, ci: 319.35; Pour le deuxième lot: trois cent soixante-huit francs; Pour le troisième lot: neuf cent quatre vingt-neuf francs; Pour le quatrième lot: deux mille six cent huit fr. vingt centimes: 2.608.20. — Ensemble trois mille six cent trente-six fr. vingt-cinq centimes: 3.636 fr. 25.

Pour l'article quinzième à la somme de deux mille neuf cent seize francs soixante-seize centimes, ci..... 2.916.76

Pour l'article seizième à la somme de trois cent vingt francs dix centimes 320.10

L'adjudication desdits immeubles bâtis ne sera prononcée que sous la condition suspensive de l'autorisation par le Tribunal civil de Lille de la cession des droits à indemnité de dommages de guerre, sauf modification de la déclaration actuelle en l'adjudication ne deviendra définitive qu'à partir du jour de la date du jugement d'autorisation de cession.

A cet effet, les vendeurs et les adjudicataires devront aussitôt l'adjudication, solliciter du Tribunal civil de Lille, l'autorisation prévue par l'article 49 de la loi du dix-sept avril mil neuf cent dix-neuf, modifié par la loi du trente avril mil neuf cent vingt un.

Les adjudicataires devront supporter les frais de demande d'autorisation dont s'agit et remplir toutes les formalités de dépôt de signification et suites.

Ils devront en outre s'entendre avec les Sociétés Coopératives, chargées par les héritiers de la succession Loridan-Vannoberghe, de l'exécution des travaux de reconstitution.

OCCUPATIONS:

1° La maison reprise sous l'article premier est libre d'occupation; 2° La maison reprise sous l'article deuxième est occupée sans bail par M. François Desmazières, moyennant un loyer annuel de quatre cent francs, impôts en sus; 3° Celle reprise sous l'article troisième est occupée sans bail ni sans impôt par M. Gaston Sanetemun, au loyer annuel de quatre cent francs; 4° Celles reprises sous l'article quatrième sans bail et sans impôt savoir: celle portant le n° 257 à usage de boulangerie est occupée par M. Lehoucq-Desailly, au loyer annuel de cinq cents francs. Celle portant le n° 255 par Mme veuve Durant-Lehoucq, au loyer annuel de vingt francs; 5° Celle reprise sous l'article cinquième sans bail et sans impôt est occupée par M. Cam-Castelain, au loyer annuel de trente francs; 6° Celles reprises sous l'article sixième sans bail et sans impôt, savoir: celle portant le n° 20 est occupée par M. Paul Caretta. Et celle n° 22 par M. Metton.

7° Les huit maisons reprises sous l'article septième sont occupées sans bail ni sans impôt, savoir: Celle portant le numéro 22 par Mme Judienne Vandenbenne. Le n° 26 par M. Castelain. — Le n° 28 par Mme veuve Raes. — Le n° 34 par M. Alphonse Lemonier. Ainsi fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Lille, le 26 Mai 1922.

(Signé): LEFORT.

Enregistré à Lille le 7 juin 1922, folio . case . Reçu trois francs.

Le Receveur:
(Signé): HALOT.

91559d

Etudes de Me Paul LEFORT et André CHATTELEYN, avoués à Lille.

—(1)—

LICITATION RASSON

—

ROUBAIX
62, Boulevard de Strasbourg
MAISON
A USAGE D'HABITATION
avec dépendances et 1.040 mètres carrés d'après titres de fonds et terrains.

A VENDRE

Le MERCREDI 21 JUIN 1922, à treize heures et demie, au Palais de Justice de Lille.

(Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués.)

Cette maison libre d'occupation.

MISE A PRIX: 55.000 FR.

Dommages de guerre. — Les dommages de guerre sont compris dans la présente vente pour le montant de leur valeur 1914, soit soixante mille trois cent trente-huit francs cinquante centimes, sous réserve de autorisation préalable du Tribunal en ce qui concerne la cession, et s'il y a lieu.

NOTA. — Les amateurs de la propriété exposée en vente qui désireraient éventuellement acquérir le terrain attenant par le fond à cette propriété, peuvent s'adresser pour tous renseignements à Madame veuve Couvreur-Rassen, à Croix, rue du Boulevard, n° 12, de neuf heures à midi et de quatorze à dix-sept heures.

—×—

S'adresser pour tous renseignements:

1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges;

2° A Maître André CHATTELEYN, avoué, demeurant à Lille, rue de Tourmemoin, 12;

3° A Maître Paul LEFORT, docteur en droit, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue de Puébla, 11 (successeur de Maître Houzé);

4° A Maître Paul FONTAINE, docteur en droit, notaire, commis pour la licitation, demeurant à Roubaix, rue Saint-Georges, 25. 91560

Les créanciers de Mme Vve VUILLEMIN, modiste à Tourcoing, sont priés d'assister à la deuxième réunion de concordat fixée au samedi 10 juin, à 11 heures, au Tribunal de Commerce de Tourcoing.91561d

IMMEUBLES à vendre ou à louer

Etude de Maître ROGER, Notaire à Tournai
—
WARCHIN
Vieux Chemin d'Ath
à 20 minutes de la Gare de Tournai
BELLE
MAISON
DE CAMPAGNE
nouvellement restaurée, en parfait état d'entretien avec garage, magnifique jardin et verger bien planté, d'une contenance totale de 63 ares. Le tout clôturé.
Distribution d'eau. Electricité.
Libre d'occupation.
Pour renseignements, s'adresser en l'étude, 28, rue de Pont. 91563d

PETIT BUREAU
est demandé dans immeuble avec téléphone, si possible au centre. Ecr. init. H.Z au jl. d

ON DESIRE LOUER de suite petite maison loyer de 1.200 à 1.500 fr. ou appartement de quatre-pièces dans Roubaix ou environ (non garnit. Rép. au journal init. H.A. 90166d

DEUX CHAMBRES non meublées à louer pour monsieur seul, quart. Sacré-Cœur Rx. Adresse au journal. 90086d

Terrain à Bâtir
est recherché Roubaix, Tourcoing ou Mouvaux, front 8 à 10 m., contenance 3 à 500 mètres. Faire offres init. M.A. au bureau du journal. 90128

A VENDRE avec immeuble, bon café-buvette-débit de tabac dans grande ville. S'adr. Me COTTE, notaire à Conty (Somme). 91277

MAISON. On désire louer à Roubaix ou environs, maison d'employé d'un loyer modéré. Adresse au journal. 75903

MAISON bourg. 3 v., lib. 1er août. S. 84, r. Austerlitz, Tg. tous les jours de 3 à 5 h. 17094

MAISON d'ouvrier à vendre, libre. Tg (Marlière). Bas prix S'ad. 73, r. Verte, Tg. 179570

PRETS sur MAISONS
p' 5 et 10 ans ou à volonté. Intérêt réduit sans impôt. — M. LEMAN, architecte, 8, rue Daubenton, ROUBAIX. 3806

PROPRIÉTAIRES
Pour vos recettes de loyers et réparations, voyez
Jules LEDLERCQ
17, r. Newcommen, Rx. 771-1

DOMMAGES DE GUERRE
AVANCES
TITRES DE CREANCE
CESSIONS
—
Achat et ventes de propriétés
Recettes de loyers. — Baux
ACTES DE SOCIETES
Me Henri BRIET
Docteur en Droit
34, rue de Rohan, Rx. 90706

VENTES D'IMMEUBLES ET DE COMMERCES
BAUX. - SOCIÉTÉS
RÉDACTION D'ACTES
Conditions avantageuses
Me Alph. Cerisier
Officier Public
91, rue Winoc-Chocqueel